

FINANCES  
AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 3 MARS 2022 DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL  
PAR LE CENTRE SOCIAL MOSAÏK  
À DESTINATION DU MULTI ACCUEIL LES PITCHOUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-123

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en  
exercice : **17**

Présents : 12

Votants : 13

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Par délibération n° 18-18 en date du 20 mars 2018, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé la reprise de la gestion du Multi Accueil « Les Pitchounes » 2 Rue de Londres à Cambrai.

Le Multi Accueil situé dans les locaux du Centre Social Mozaïk (anciennement Martin Martine) a fait l'objet de travaux et d'une complète rénovation courant 2021.

Par délibération n° 22-002 en date du 21 février 2022, le Conseil d'Administration a approuvé la signature d'une convention détaillant les charges incombant au C.C.A.S. et notamment les comptes de répartition des consommations d'eau, de chauffage, d'électricité et d'entretien de la chaudière.

Considérant que la consommation réelle et l'augmentation de la superficie de la surface utilisé par le Multi accueil suite à la construction d'une extension et l'installation d'une climatisation réversible en 2023 nécessite de réajuster les clés de répartition et les montants des provisions de charges versées trimestriellement par le CCAS,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'article 9 de la convention qui fixe les clés de répartition est modifié de la manière suivante et a pour conséquence une montant de provision trimestrielle versée par le CCAS qui évolue de 975.00€ à 3 000.00€ :

| Nature des charges            | Clé de répartition à charge du CCAS | Montant de la provision en euros | Versement et date de régularisation                                 |
|-------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| Eau                           | 60%                                 | 160.00                           | Versement trimestriel et régularisation sur production des factures |
| Gaz(chauffage) et électricité | 40%                                 | 2750.00                          |   |
| Entretien chaudière           | 50%                                 | 90.00                            |   |

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 3mars 2022 relative à la mise à disposition d'un local par le Centre Social MOSAÏK à destination du multi accueil « Les Pitchounes » fixant les nouvelles clés de répartition des charges d'eau, de gaz, d'électricité et d'entretien de la chaudière.
- D'autoriser la Vice-Présidente Déléguée à signer l'avenant à la convention joint en annexe de la présente délibération.
- De dire que les crédits sont prévus au Budget Principal de l'exercice en cours.

**Publié le :** 18 Décembre 2023 à 15:48

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

